ANNEXE 3

COMMUNE: YVONAND

27 novembre 2022 - ELECTION D'UN MUNICIPAL (1er tour)

ACCORD DES MANDATAIRES ET DES CANDIDATS EN CAS DE CANDIDATURES COMMUNES

(art. 69 al. 2 LEDP; un par accord)

Les mandataires soussignés déclarent accepter que tous leurs candidats respectifs figurent simultanément sur les listes mentionnées ci-après.

Dénomination des listes concernées	Signatures des mandataires concernés	Signatures des candidats (en guise d'acceptation)
Liste:	Nom:	
	Prénom :	
	Signature :	
Liste:	Nom:	
	Prénom :	
	Signature :	
Liste:	Nom :	
	Prénom :	
	Signature :	

Annexes à joindre :

Ordre de présentation des candidats sur chaque liste